



DÉCISION N° 2024/220

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MADAME LOLITA MELENDEZ-DIAZ

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Lolita Melendez-Diaz, Directrice Foncière Est, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Pierre-Marie LASCOMBES, notaire associé de la SELARL MTP NOTAIRES sise à Montpellier, avec la participation de Maître Sophie ROUSSEL, notaire à Poussan, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède, au prix de HUIT CENT MILLE EUROS (800 000,00 €), à l'acquisition de la parcelle désignée ci-après :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	228	8 AV DE LA GARE – BALARUC- LES-BAINS (34 540)	00 ha 12 a 60 ca

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressée.

Montpellier, le

12 DEC 2024

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE